



Tous acteurs de votre santé

LIVRET D'ACCUEIL



CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE
DE RIS-ORANGIS



BIENVENUE AU CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE DE RIS-ORANGIS



Madame, Monsieur,

Vous allez être pris en charge au sein du centre de radiothérapie de Ris Orangis.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble du personnel sont heureux de vous y accueillir. Vous y recevrez des traitements de qualité, sur les dernières générations d'accélérateurs et dans un environnement que nous avons voulu confortable.

Soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre traitement se déroule dans les meilleures conditions.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance, vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.

Anabelle ROQUE
Directrice.

Almaviva Santé est un groupe d'établissements privés qui jouit d'un très bon ancrage local en région Sud, en Ile-de-France, en Corse et au Canada, ainsi que d'une excellente réputation dans tous les domaines chirurgicaux.

Almaviva Santé propose des prises en charges médicales et chirurgicales dans les disciplines suivantes : Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO), Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Dialyse, Radiothérapie et Hospitalisation à Domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements d'Almaviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Nos équipes s'engagent au quotidien pour offrir à chaque patient toutes leurs compétences.

Être acteur de votre santé est notre priorité !

La vision d'Almaviva Santé repose sur quatre valeurs fortes portées conjointement par tous les professionnels du groupe : la Bienveillance, la Réactivité, l'Engagement et la Culture Qualité.

Notre Clinique porte les valeurs d'Almaviva Santé auquel elle appartient.

Pour plus d'informations :

Notre site web : www.almaviva-sante.com

Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>

Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>

SOMMAIRE

Le Centre de radiothérapie de Ris-Orangis	4
Situation géographique	4
La radiothérapie	5
Le plateau technique	5
Le personnel	6
Votre parcours administratif	7
Votre traitement de radiothérapie	9
Votre dernière séance de traitement	12
Droits et devoirs	13
Qualité et gestion des risques	16
Hygiène et prévention	18

LE CENTRE



PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Standard :

01 69 02 10 60

Fax :

01 69 02 10 69

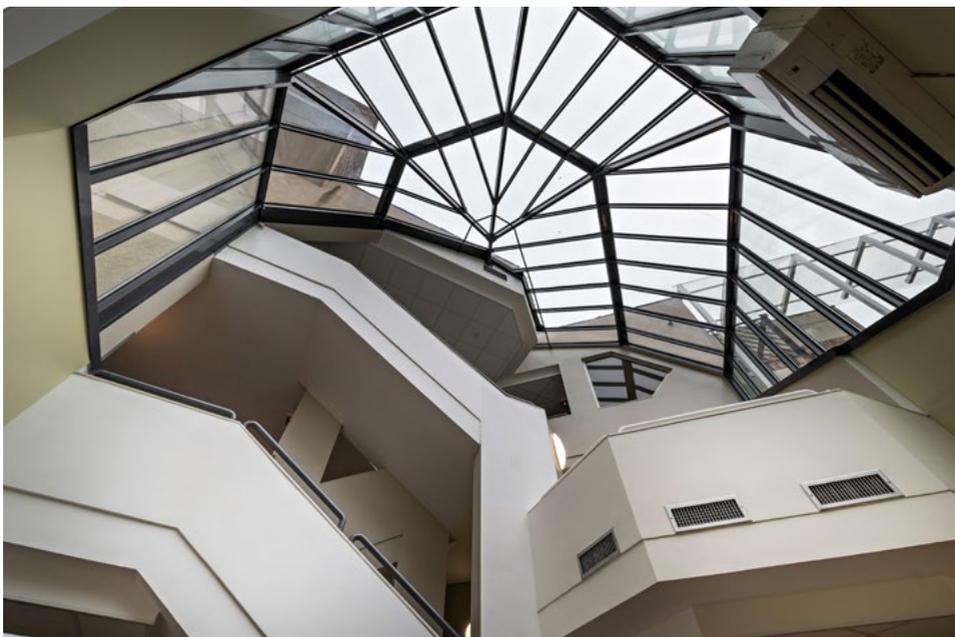
LES HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE DES ADMISSIONS

De 8h à 20h

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Le Centre de Radiothérapie est situé à Ris-Orangis au cœur d'un parc arboré de 7 hectares calme et reposant, où est implanté le Château Dranem daté du XIX^{ème} siècle.



LA RADIOTHÉRAPIE



La radiothérapie est un traitement locorégional du cancer qui utilise des rayonnements (appelés aussi rayons ou radiations) pour détruire les cellules cancéreuses en bloquant leur capacité à se multiplier. Elle s'effectue conformément aux doses d'irradiation nécessaires à la destruction de ces cellules tout en respectant les tissus sains voisins.

Notre équipe est composée de :

- Cadre de santé
- Responsable unité physique
- Manipulateurs
- Physiciens médicaux
- Dosimétristes
- Secrétaires d'accueil et d'admission
- Techniciens de contrôle qualité

LE PLATEAU TECHNIQUE



Le Centre de Radiothérapie dispose d'un plateau technique composé d'un scanner multi-barettes dédié et de cinq accélérateurs de particules VARIAN et ACCURAY.



LE PERSONNEL



LE PERSONNEL MÉDICAL

Spécialisés dans le traitement des cancers par rayons, nos oncologues-radiothérapeutes assurent votre prise en charge. Ils sont les garants du bon déroulement de votre traitement.

LE PERSONNEL DE RADIOPHYSIQUE

Notre équipe de physique médicale, sous la responsabilité de notre responsable d'unité de physique, composée de médecins médicaux, dosimétristes et de techniciens en radiothérapie, est chargée du calcul de dose de votre traitement, des vérifications, du contrôle qualité et de la sécurité des appareils de traitement.

LA CADRE DE SANTÉ

La cadre de santé, responsable de l'équipe soignante, est présente dans le service. Rattachée à la direction, elle peut vous rencontrer si vous avez des questions ou des remarques sur les soins ou l'accueil que vous avez reçus dans l'établissement.

LE PERSONNEL SOIGNANT

Nos manipulateurs vous prennent en charge tout au long de votre traitement. Ils sont vos interlocuteurs au quotidien et effectuent, sous contrôle médical, vos séances de radiothérapie.

LE PERSONNEL ACCOMPAGNANT

Une manipulatrice formée à la consultation paramédicale, vous reçoit en consultation afin de vous informer sur votre parcours de soins.

Avant votre première séance, une manipulatrice de coordination et de planification, contrôle, prépare et programme votre dossier ainsi que tous vos rendez-vous.

LES SOINS DE SUPPORT

Le Centre de Radiothérapie vous propose des soins de support.

À votre demande et sur rendez-vous, une psychologue clinicienne est présente pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner tout au long de votre traitement. Elle se tient également à disposition de votre entourage. Un espace de la Ligue Contre le Cancer vous dispense également des soins de support et de bien-être.

LE PERSONNEL HÔTELIER

L'équipe de service hôtelier veille à la parfaite propreté et à l'hygiène des locaux pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Hôtesses d'accueil, agents administratifs, secrétaires médicales et personnel d'entretien contribuent à la qualité de notre accueil et de notre prise en charge. N'hésitez pas à leur faire part de vos besoins.

VOTRE PARCOURS ADMINISTRATIF



À votre arrivée dans le Centre, vous devez accomplir certaines formalités administratives. Le bureau des admissions est à votre disposition, de 8h à 20h, pour vous aider dans ces démarches et vous fournir toutes les informations utiles à votre traitement. Afin de faciliter votre arrivée, nous vous demandons de préparer les documents nécessaires à votre admission.

Votre admission nous permet d'activer votre dossier médical informatisé. Une fois les formalités administratives accomplies, le bureau des admissions vous remet le livret d'accueil du Centre et vous informe si des documents sont manquants.

Pour des raisons de confidentialité, la secrétaire des admissions vous reçoit dans un espace dédié.

IDENTITOVIGILANCE

Dès votre préadmission la sécurité de votre identité est notre priorité. Plusieurs règles doivent s'appliquer.

Lors de votre admission n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et votre carte vitale.



+



= DOSSIER MEDICAL

Erreur d'identité ou Erreur de carte vitale = RISQUE MEDICAL

VOTRE IDENTITÉ = VOTRE SÉCURITÉ

Dans le cadre des règles d'identitovigilance, conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, nous vous demandons de présenter obligatoirement aux agents du bureau des admissions une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour en cours de validité).

L'ensemble de ces justificatifs nous permet de sécuriser le dispositif d'identitovigilance afin d'éviter toute erreur ou homonymie.

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise charge, votre identité est vérifiée pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

Lors de votre admission, une photo de votre portrait sera réalisée. Cette photo permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre parcours et plus particulièrement avant la réalisation de vos séances de traitement. Soyez vigilant(e) sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)

L'Identité Nationale de Santé (INS) se compose de votre numéro de sécurité sociale et de vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage, et améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge.

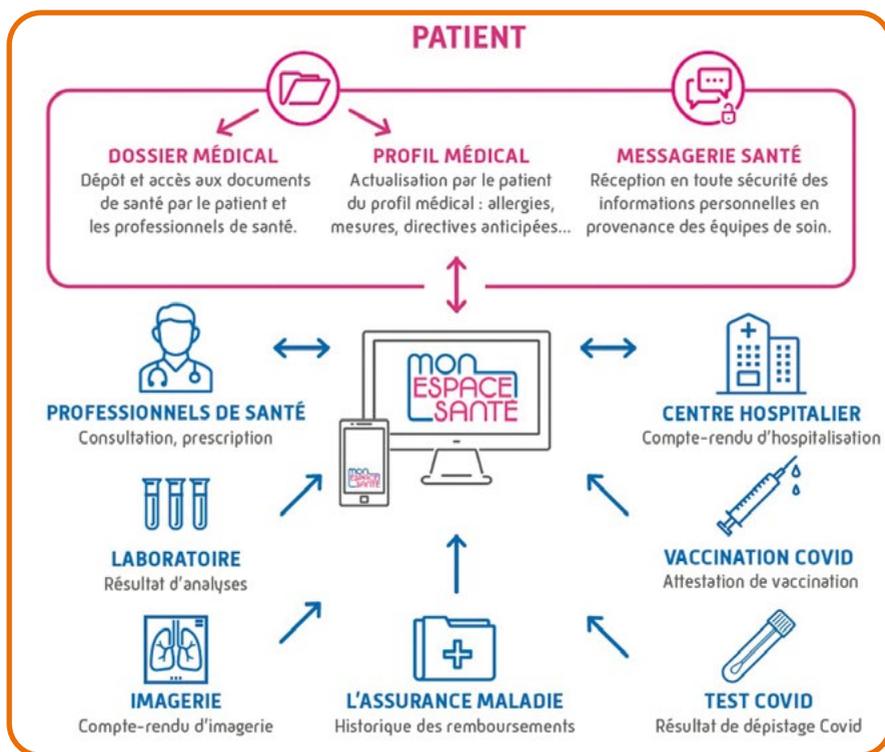
Vous trouverez votre INS sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé ainsi que dans votre Espace Numérique de Santé.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ ET LES ÉCHANGES DE DONNÉES DE SANTÉ

Le DMP est un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur internet. Il est administré par l'Assurance Maladie : le code de santé publique prévoit que les professionnels de santé doivent reporter dans le DMP tous les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination de vos soins et de votre prise en charge. À tout moment, vous pouvez alimenter votre DMP (déclarer votre personne de confiance, un don d'organe, rédiger vos directives anticipées...) ; supprimer certains des documents qu'il contient ou masquer certaines informations ; paramétrer qui y a accès.

MON ESPACE SANTÉ

Mon Espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. Plus d'informations : <https://www.monespacesante.fr/>



VOTRE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE



LA CONSULTATION MÉDICALE

Votre dossier est étudié, par différents spécialistes du cancer, en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Cette réunion permet de statuer sur la stratégie de traitement la plus adaptée à votre cas.

Ensuite, votre radiothérapeute vous reçoit en consultation médicale.

Lors de cette première consultation, le médecin vous expose votre plan de traitement. Il pourra vous demander des examens complémentaires pour optimiser votre prise en charge.

Ce projet personnalisé de soins (PPS) permet de recueillir votre consentement au regard du traitement envisagé. Vous avez la possibilité de vous y opposer. N'hésitez pas à préparer vos questions par écrit, votre médecin consacrera le temps nécessaire pour y répondre avec clarté.

LA CONSULTATION PARAMÉDICALE

Afin de répondre à vos questions, une manipulatrice dédiée à l'annonce vous reçoit en consultation.

A votre écoute, elle reprend les informations sur la maladie, les traitements proposés, les effets secondaires attendus et les répercussions sur votre quotidien.

Si vous le souhaitez, elle peut également vous orienter vers des professionnels qualifiés selon vos besoins (diététicienne, psychologue, esthéticienne, associations...).

Ces consultations personnalisées sont mises en place grâce au Plan cancer afin de répondre aux demandes d'informations au moment de votre prise en charge.

LE SCANNER

Votre traitement est personnalisé. Il nécessite, au préalable, la réalisation d'un scanner sur notre appareil dédié.

Pour assurer la précision de votre irradiation :

- Vous êtes installé(e) sur la table de scanner dans une position déterminée et reproductible
- Des systèmes de contention personnalisée pourront être réalisés en cas de besoin
- Des points de tatouages sont effectués sur votre peau pour servir de repères lors de vos séances

Des images scanner de la région à irradier sont réalisées permettant l'acquisition des données anatomiques.

LA DOSIMÉTRIE

Cette étape fondamentale pour votre traitement ne requiert pas votre présence. La dosimétrie est effectuée par une équipe composée de radiothérapeutes, de médecins médicaux et de dosimétristes.

À partir des images du scanner, le médecin délimite les contours de la zone à traiter ainsi que les organes sains à proximité pour le calcul de la dose reçue par chacun.

La dosimétrie est donc le calcul de la dose de rayons. Son but est de délivrer la dose prescrite dans la zone tumorale tout en épargnant, au mieux, les organes voisins.

Avec l'aide de la simulation sur ordinateur, votre traitement est optimisé et totalement personnalisé.

LA COORDINATION ET LA PLANIFICATION DE VOS SOINS

A réception de votre dossier de traitement, une manipulatrice dédiée à la coordination vous contacte et organise avec vous vos rendez-vous. Dans le prolongement de la consultation d'annonce, elle est habilitée à prendre en charge le suivi de vos soins de support. Pour toute question liée aux rendez-vous, nous vous invitons à contacter la coordination.

LE TRAITEMENT

Un binôme de manipulateurs vous reçoit et effectue votre soin. Vous êtes installé(e) sur la table de traitement dans la position déterminée lors du scanner. Les rayons sont dirigés de façon précise vers la région à traiter. Vous devez éviter tout mouvement. Avant l'irradiation, les manipulateurs effectuent des images de contrôle validées par le radiothérapeute pour la vérification de la position et des faisceaux de traitement.

Pendant l'irradiation, la dose reçue est validée grâce à un contrôle de Dosimétrie In Vivo. Le Centre de radiothérapie dispose de cinq accélérateurs de particules. Selon les caractéristiques de votre traitement, vous pouvez être reçu(e) sur l'un ou l'autre des accélérateurs.

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

Le Centre met à disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les accompagnants. En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

INTERPRÈTES

Vous avez la possibilité d'être mis(e) en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe médicale ou paramédicale.

PERSONNEL

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la cadre de santé. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.

SÉCURITÉ

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs.

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool et de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort. Il est donc de rigueur dans tout le Centre. Il vous est demandé de le respecter.



SURVEILLANCE

Selon les recommandations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, tout traitement ne peut être délivré qu'en présence d'un médecin et d'un physicien. Le personnel soignant est présent de 8 heures à 20h.

TABAC

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

TÉLÉPHONE

Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de mettre votre téléphone en mode silencieux et de passer vos appels à l'extérieur.

SALLE D'ATTENTE

Afin de vous recevoir dans des conditions optimales, nous mettons à votre disposition des livres et des revues, que vous avez la possibilité d'emprunter. La salle d'attente est également équipée d'une télévision.



LA DERNIÈRE SÉANCE DE VOTRE TRAITEMENT

Suite à votre dernière séance de radiothérapie, le radiothérapeute vous informe sur la suite de votre parcours. Il peut assurer votre suivi ou vous orienter vers le médecin qui vous a adressé en radiothérapie.

APPRÉCIATION DE VOTRE SATISFACTION

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous est remis aux admissions et à le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet. Il est destiné à recueillir vos appréciations sur toutes les conditions de votre prise en charge au sein de notre établissement. Chaque questionnaire fait l'objet d'une étude spécifique et vos observations, remarques ou suggestions sont prises en considération pour améliorer la qualité de nos services.

DROITS & DEVOIRS



ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention.

Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication du dit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés. En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

Notre Centre s'engage à prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral. N'hésitez pas à vous adresser au cadre de service en cas de problème.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

« Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées.

Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté » article L.1110-5 du Code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aiderez les médecins à mieux vous soulager.

INFORMATIONS SUR UN DOMMAGE ASSOCIÉ AUX SOINS

Pour le cas où vous seriez ou si vous vous estimiez victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, une information sur les circonstances ou les causes du dommage vous sera donnée par un professionnel de santé en exercice au sein de l'établissement.

Cette information vous sera délivrée au plus tard dans les quinze jours suivant la découverte du dommage ou à votre demande expresse au cours d'un entretien durant lequel vous pourrez vous faire assister par une personne de votre choix.

NOUS PROTÉGEONS VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles. Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet ou via ce QR CODE :



PLAINTES ET RÉCLAMATIONS MÉDICALES ET COMMERCIALES

DE NATURE MÉDICALE

Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'Établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

Si vous souhaitez faire remonter une plainte ou une réclamation concernant votre prise en charge, veuillez prendre attache avec la cadre de santé qui vous recevra pour comprendre votre situation.

L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le représentant légal de l'établissement informe l'auteur de la plainte ou de la réclamation qu'il peut se faire accompagner, pour la rencontre avec le médiateur prévue à l'article R. 1112-93, d'un représentant des usagers membre de la commission des usagers.

Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis. »

« Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, le rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement ; Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

Au vu de ce compte rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.

Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission. »

DE NATURE COMMERCIALES

Toute réclamation doit être adressée par écrit au service qualité de l'établissement : qualite.crro@almaviva-sante.com. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service qualité dans un délai d'un mois, le patient peut soumettre gratuitement au médiateur le différend l'opposant à la Clinique dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite. Le médiateur tentera en toute indépendance et impartialité de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

- ANM Consommation, association loi 1901
- En ligne: www.anmconso.com
- E-mail à : contact@anmconso.com
- Voie postale : Médiation de la Consommation ANM Consommation 2, rue de Colmar - 94300 Vincennes.

Le médiateur peut être saisi soit par e-mail, soit en ligne soit par courrier postal. Outre ses coordonnées complètes (nom, prénom, contacts) et la réclamation écrite qu'il doit avoir obligatoirement adressée préalablement à au service qualité de l'établissement pour tenter de résoudre directement son différend, le patient est encouragé à fournir les informations suivantes au médiateur :

- La nature de la demande
- L'exposé et la description du différend
- Toutes les pièces et documents factuels utiles à la compréhension et à l'analyse du dossier par le médiateur.

RECHERCHE

Dans le cadre du Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI) vos données personnelles font l'objet d'une Méthodologie de Recherche (MR05) déclarée à la Commission Nationale Informatique et Libertés et accessible sur www.indsante.fr Les finalités sont la planification et la valorisation de l'offre de soins ainsi que les études médico-économiques.

A ce titre vous avez des droits d'accès, de rectification et d'opposition qui s'exercent auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel vous êtes rattachés.

NON DIVULGATION DE PRÉSENCE ET SECRET MÉDICAL

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission. L'hôtesse chargée de l'admission fera le nécessaire pour préserver votre anonymat. Le Centre est tenu aux règles en matière de secret professionnel.

PATIENTS SOUS TUTELLE

Les informations relatives au traitement de radiothérapie d'un patient majeur sous tutelle sont exclusivement délivrées aux représentants légaux (tuteurs ou curateurs). Le consentement est recueilli auprès du patient apte à l'exprimer, à défaut, le médecin s'adresse aux tuteurs ou curateurs.



QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des traitements et la mise en place d'une dynamique de progrès.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un contrôle effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations du Centre.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officielle établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge. Par ailleurs, le système qualité organise la prévention et la gestion des événements indésirables. Ces événements sont étudiés en Cellule de lecture et analysés dans le cadre du Comité de Retour d'expérience.

L'objectif est de revenir collectivement sur l'évènement et de mettre en place des actions correctives, pertinentes, afin que l'évènement ne se reproduise plus.

Pour finir, des instances coordonnent et améliorent les pratiques au sein du Centre.

PARTICIPATION AU RÉSEAU 3C

Le Plan Cancer 1 a conduit la mise en place de Centres de Coordination en Cancérologie (3C). Ils ont pour mission de veiller à la bonne mise en place des recommandations et mesures « Qualité » telles que la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), le Dispositif d'annonce...).

Notre centre fait partie du réseau de cancérologie de l'ESSONNE, à savoir le Centre de Coordination en Cancérologie 3C Sud Ile-de-France.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre s'engage dans une politique de développement durable. Il participe à la préservation de l'environnement. Cette politique de développement, impulsée par la Direction, est l'affaire de tous.

SIGNALER UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE ASSOCIÉ AUX SOINS



JE SIGNALER

Mode d'emploi

QUI PEUT SIGNALER ?

- **Particuliers** : personne concernée, proche, aidant, représentant d'une institution, association d'usagers
- **Professionnels de santé** ou autres professionnels

QUE DOIT ON SIGNALER ?

- Tout événement non souhaité ou inhabituel survenu après un acte de soins réalisé par un professionnel de santé

COMMENT PROCÉDER ?

Rendez-vous sur :

signalement.sante.gouv.fr

- Cliquer sur « vous êtes un particulier »
- Cliquer sur la case correspondant à l'objet de votre déclaration, par exemple : acte de soins...
- Répondre aux questions posées et cliquer sur suivant
- Remplir le formulaire proposé (il est possible de visualiser le modèle du formulaire à remplir afin de préparer sa saisie en ligne)
Imprimer le double ou noter le numéro de référence du formulaire
- L'envoyer



POURQUOI SIGNALER ?

Les déclarations sont analysées depuis mai 2017 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui les transmet ensuite à la Haute Autorité en Santé (HAS). La HAS réalise un retour d'expérience et prend, si nécessaire, des mesures correctrices pour améliorer la sécurité de tous les patients. Le nombre de déclaration reçu depuis mars 2017 met en évidence une sous-déclaration importante de ces événements indésirables. Les déclarations analysées sont totalement anonymisées.

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

ars

Agence Régionale de Santé

Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



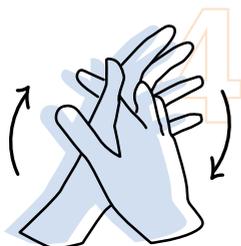
1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



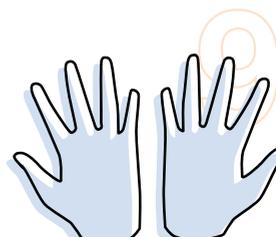
6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



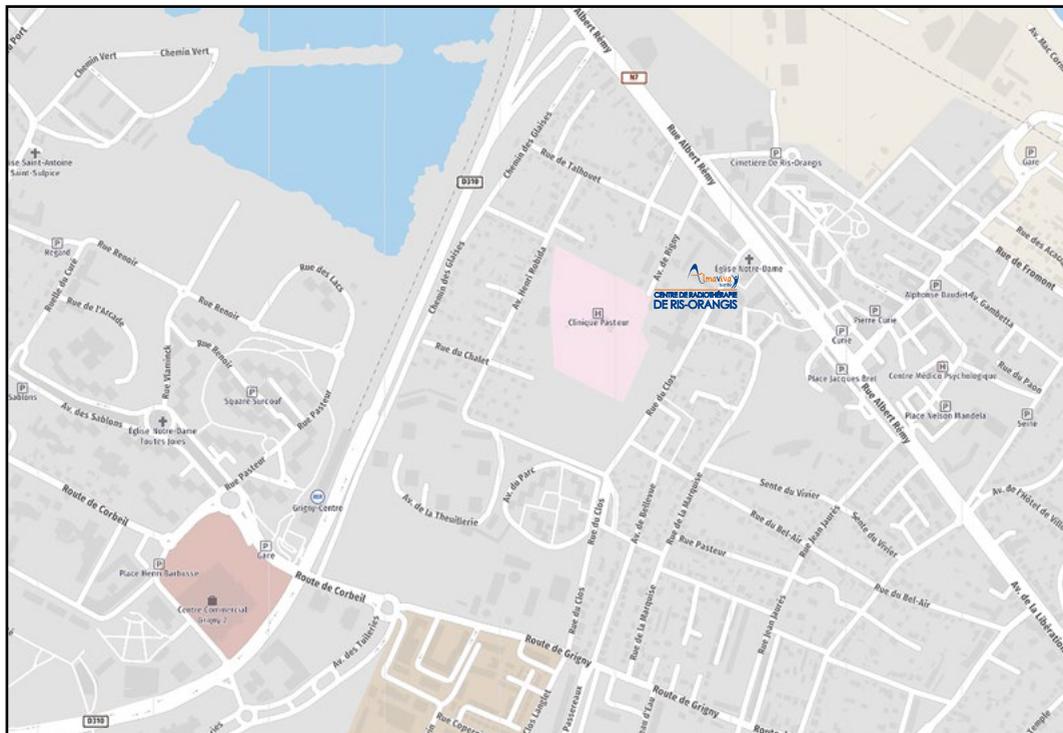
9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains ne pas rincer, ni essuyer

MES NOTES



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for writing notes.

MOYENS D'ACCÈS



En voiture

Depuis Paris/porte d'Orléans, suivre la N7 en direction d'Evry. Dans Ris-Orangis, continuer sur la N7 puis tourner à droite Rue du Clos.

En transports en commun

RER D, arrêt Grigny-Centre ou Ris-Orangis



**CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE
DE RIS-ORANGIS**

14, rue du Clos – 91 130 RIS-ORANGIS

Tél. 01 69 02 10 60 (24h/24 7j/7)

Fax 01 69 02 10 69

contact.cro@almaviva-sante.com

<https://www.radiotherapie-risorangis.fr/fr/> -  almaviva sante

